



Actuellement à temps partiel, je souhaite passer en temps complet,

Par **Boudda**, le **21/02/2009** à **00:19**

Bonjour,
Voilà plus de 8 ans que je suis agent commercial à temps partiel en CDI à la SNCF.
Ayant terminé mes études (Master II) je souhaite intégrer cette entreprise, à temps complet et si possible que ceux-ci reconnaissent mes diplômes.
Je leur ai fait part de ma volonté voilà plus de six mois, mais rien ne semble bouger.
Aujourd'hui ils décident de changer mes horaires en les avançant deux heures plus tôt, ce qui me fera perdre deux heures de nuits. Pour cela ils veulent que je signe un avenant.
Donc suis-je obligé de signer cet avenant, si non quels sont les risques encourus?. Puis n'est-ce pas l'occasion de leur rappeler mon souhait d'intégrer l'entreprise et existe-il une clause en droit du travail dont je pourrai me servir?
Merci pour vos réponses.

Par **julius**, le **21/02/2009** à **06:16**

Bonsoir,
suis-je obligé de signer cet avenant, si non quels sont les risques encourus?
->NON, mais l'employeur prend acte de votre refus, et peut vous licencier "à ses torts" du fait de votre refus.
Puis n'est-ce pas l'occasion de leur rappeler mon souhait d'intégrer l'entreprise et existe-il une clause en droit du travail dont je pourrai me servir?
->NON, l'employeur est tenu de respecter votre "contrat" mais pas plus.
En revanche, pourquoi ne pas lui exprimé le désir qu'un effort de votre part, mériterez peu être un effort de LEUR part. (cela s'appelle de la négociation).
Enfin, des instances représentatives existent à la SNCF, rapprochez vous d'eux, ils sauront (du moins je l'espère) vous conseiller.

Par **Boudda**, le **21/02/2009** à **22:51**

merci!